

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**CONVENTION DE PARTENARIAT A CONCLURE ENTRE
LA COLLECTIVITE DE CORSE ET LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES PUMONTI DANS LE
CADRE DU FONCTIONNEMENT DES LIEUX D'ACCUEIL
ENFANT-PARENT « MAISONS OUVERTES »**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le soutien à la parentalité est un axe fort de la politique de la Collectivité de Corse porté, entre autres, par les actions de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). La mise en place d'activités sportives, culturelles et artistiques à destination d'enfants accompagnés de leurs parents est une illustration de cet engagement.

Dans le cadre de cette politique, la Collectivité de Corse et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Corse-du-Sud ont également instauré un partenariat étroit, qui permet de financer les actions relevant du dispositif Lieu d'accueil enfant-parent « LAEP », de renforcer les liens enfants-parents et de valoriser la parentalité dans des lieux où parents et enfants se retrouvent pour un temps d'échange, de partage, inspirés des Maisons Vertes de Paris, créées par Françoise Dolto.

La première « Maison Ouverte » a été inaugurée sur Aiacciu en automne 2001. Puis, dans le cadre de ses missions d'appui à la parentalité, le service PMI du Pumonti a développé à partir de 2004 un réseau de cinq « Maisons Ouvertes » sur les communes d'Aiacciu, Sarrula à Carcupinu, Pruprà, Sartè et Portivechju.

Pour rappel, ces accueils enfants-parents, où parents et enfants se retrouvent pour un temps d'échange en présence de professionnels bienveillants, incarnent un lieu de prévention primaire où l'expression libre des difficultés de la petite enfance permet d'éviter que lesdites difficultés ne se développent ou ne se pérennisent.

Les objectifs de « travail » dans ces lieux d'accueil sont :

- L'aide à la séparation avec les parents,
- L'amélioration du lien parent-enfant,
- La socialisation,
- L'intégration et la mixité sociale,
- L'apprentissage des règles du collectif,
- De favoriser l'éveil et l'épanouissement de l'enfant.

Grâce à son projet éducatif et social et à ses modalités de fonctionnement le réseau des maisons ouvertes est agréé LAEP par la CAF de Corse-du-Sud.

La Collectivité de Corse bénéficie, via cet agrément, du versement d'une prestation de service qui vise à couvrir 30 % du prix de revient sur la base du nombre d'heures d'ouverture annuelle au public, auquel s'ajoutent les heures d'organisation de l'activité, dans la limite d'un plafond fixé annuellement.

La convention d'objectifs et de gestion liée à cette prestation de service est arrivée à expiration le 31 décembre 2018.

Afin d'assurer le renouvellement de cet agrément, la Collectivité de Corse a établi un nouveau projet éducatif et social pour la période 2019-2022.

Les grandes lignes du projet :

- **Les LAEP** sont répartis sur tout le territoire du Pumonti :
 - 2 Maisons Ouvertes sur Aiacciu, 1 sur Pruprà, 1 sur Sartè et 1 sur Portivechju.
- **Les objectifs :**
 - Ces structures, adaptées à l'accueil de jeunes enfants, constituent un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elles sont ouvertes sur des temps déterminés par des accueillants professionnels, formés à l'écoute,
 - Offrir un espace de socialisation et d'épanouissement des enfants,
 - Rompre l'isolement de certaines familles,
 - Consolider le lien entre les enfants et leurs parents.
- **Le public ciblé :**
 - Les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'au moins un parent ou adulte référent.
- **Le déroulement de l'activité :**
 - L'accueil de l'enfant s'effectue en présence d'au moins un de ses parents ou d'un adulte référent,
 - Les jeux et les activités constituent des supports destinés à favoriser la relation entre adultes et enfants,
 - La participation est basée sur le volontariat, l'anonymat et la confidentialité : la fréquentation du LAEP repose sur une libre adhésion des familles, l'accueil est souple, sans formalités administratives, sans rendez-vous préalable,
 - La gratuité est retenue,
 - Les interventions des accueillants s'appuient sur l'écoute et l'observation de l'enfant d'une part et des parents d'autre part.

Les services de la Collectivité de Corse sont impliqués à plusieurs niveaux :

- La gestion financière du dossier : la convention d'objectifs et de financement prévoit pour chaque LAEP :
 - Une élaboration d'un projet de financement pluriannuel,
 - Une élaboration budgétaire annuelle,
 - Un suivi et une évaluation annuelle de l'activité,
 - La communication de données d'activité à trois reprises : prévisionnelles, prévisionnelles actualisées, réelles.
- L'organisation du fonctionnement de l'accueil dans les différents LAEP.
- L'accueil des familles par des psychologues, puéricultrices, éducatrices jeunes enfants et animatrices de la PMI.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver la convention d'objectifs et de financement avec la CAF de la Corse-du-Sud relative à la poursuite de ces actions LAEP : « Maisons Ouvertes ».
- de m'autoriser à signer l'ensemble des actes à venir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.